

# SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation (2019/2088)



Politique relative à l'intégration des risques  
en matière de durabilité dans le processus de prise de  
décision en matière d'investissement et dans le conseil en  
investissement ou en assurance

Date de publication : 01/01/2023

*Le « risque en matière de durabilité » est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il ou si elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

## Introduction

Les investissements d'aujourd'hui ont un impact sur le monde de demain. Forte de cette conviction, Fédérale Assurance s'engage dans une politique d'investissement durable, dont les grandes lignes sont expliquées ci-dessous. Il convient de noter que cette politique d'investissement s'applique aussi bien à son Main Fund (il s'agit du large éventail d'investissements effectués dans le cadre des produits d'épargne et d'investissement des branches 21 et 26) et aux assurances-placement liées à des fonds d'investissement (appelées branche 23). Toutefois, pour la branche 23, il est également fait appel à des gestionnaires d'actifs externes (voir ci-dessous (\*)).

## Politique d'investissement en matière de durabilité

### **Fédérale Assurance s'inspire de bons exemples pour devenir plus durable**

Le Fonds de pension Norvégien, le plus grand fonds de pension au monde, a décidé en 2015 de vendre toutes les actions des entreprises qui réalisent au moins 30% de leur chiffre d'affaires dans les activités charbonnières. En outre, ce fonds exclut également toute une série d'autres secteurs controversés, sur base de l'avis du Conseil d'éthique du gouvernement norvégien. Fédérale Assurance s'inspire de la politique de ce fonds et des décisions qu'il

prend.

En outre, Fédérale Assurance suit l'initiative de durabilité des Nations Unies. Le Pacte mondial des Nations Unies formule des principes de durabilité dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes sont appliqués dans le choix des entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance investit.

Enfin, Fédérale Assurance n'investit pas dans des activités et des projets qui ne sont pas financés par la Banque mondiale/Coopération financière internationale

### **Fédérale Assurance utilise une checklist par pays**

La checklist utilisée par Fédérale Assurance indique un certain nombre de pays (ce qui est particulièrement important pour les obligations d'État) dans lesquels aucun investissement n'est effectué. Il s'agit:

- D'Etats sans ou avec une faible imposition

Cela concerne les paradis fiscaux qui figurent sur une liste établie par arrêté royal. Concrètement, cette liste comprend une trentaine d'Etats où il n'existe pas d'impôt sur les sociétés ou où l'impôt sur le revenu des sociétés est inférieur à un certain taux nominal (10%).

- De Pays soumis à des sanctions et/ou embargos imposés par les Nations Unies et l'Union européenne.

## **Fédérale Assurance surveille le niveau de risque ESG de ses investissements**

Fédérale Assurance collabore avec un fournisseur de données ESG indépendant qui met à disposition son savoir-faire en matière d'analyse de risques ESG et attribue également un score de risque ESG aux entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance investit. Une période de transition est prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement qui ne remplissent pas les critères ESG.

## **Fédérale Assurance fait également appel à des gestionnaires d'actifs externes pour ses assurances-placement de la branche 23 (\*)**

En ce qui concerne les assurances de la branche 23, Fédérale Assurance gère elle-même trois des fonds proposés (FEDERALE – Euro Equities Growth ; FEDERALE – Euro Bonds Opportunities et FEDERALE – Euro Real Estate Dynamic). Ses spécialistes en investissement appliquent les politiques décrites ci-dessus.

En outre, les investissements des 4 autres fonds sont entre les mains de gestionnaires d'actifs externes (FEDERALE – Invesco Balanced Risk Allocation Fund – Flexible ; FEDERALE – Fidelity World – Equities; FEDERALE – Robeco Emerging Markets -Equities ; –FEDERALE – Schroder Global Climate Change – Equities). De plus amples informations sur leurs politiques peuvent être obtenues via leurs site web. Il est fait référence aux sites web de:

- Invesco - <https://www.invesco.be/fr-be>
- Fidelity - <https://www.fidelity.be/fr-be>
- Robeco - <https://www.robeco.com/be/fr/>
- Schroders - <https://www.schroders.com/fr/be/consumer/>

## Fédérale Assurance adapte sa politique de rémunération à sa politique d'investissement durable.

La politique de rémunération de Fédérale Assurance est alignée sur sa politique d'investissement durable. Les principes de prudence et d'efficacité qu'elle applique à ses investissements se reflètent également dans sa politique de rémunération. Fédérale Assurance vise en effet à éviter dans cette politique une prise de risques excessive lorsqu'elle investit l'argent de ses clients, y compris en respectant sa politique d'investissement durable

## Fédérale Assurance et les risques en matière de durabilité

Par cette politique d'intégration des risques en matière de durabilité, Fédérale Assurance tend à écarter les risques en matière de durabilité qui pourraient avoir un impact sur les investissements de son Main Fund et des fonds des assurances de placement de la branche 23 qu'elle gère elle-même. Cependant, en raison de l'insuffisance de données ou de leur qualité limitée, il n'est actuellement pas possible pour Fédérale Assurance d'évaluer l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement de ses investissements.

Les fonds de la branche 23 entre les mains des gestionnaires d'actifs externes ne présentent pas encore de données pertinentes pour fournir plus de précisions. Dès que ces données seront disponibles, Fédérale Assurance mettra à jour cette rubrique. On peut s'attendre à ce que cela se produise au cours du premier semestre de 2023.

## Conseillers financiers et produits de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance propose ses produits par l'intermédiaire de son propre réseau de conseillers et de bureaux. Ils font la promotion des produits de Fédérale Assurance. Lorsqu'ils donnent des conseils sur l'intégration des risques de durabilité, leurs conseils sont tout à fait conformes à la politique SFDR de Fédérale Assurance.

Fédérale Assurance a développé le produit d'investissement VDK Safe Life pour vdk bank. Ce produit est une assurance de la branche 21 qui est vendue exclusivement par le réseau de vdk bank. Parce qu'il peut être démontré sur la base de la politique d'investissement ESG de Fédérale Assurance qu'une grande partie du Main Fund continuera d'être un promoteur ESG, VDK Safe Life a déjà reçu l'appellation d'un produit ESG conforme à l'art. 8 SFDR.